

Trousse d'impôts Document de référence



FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'IMPÔT

NOUVEAU CLIENT :

Vous devez fournir votre rapport d'impôt de l'année précédente ou vos avis de cotisation de l'année précédente.

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

NAS : _____

Date de naissance : _____

Changement d'adresse ? ☐ Oui ☐ Non

Date : _____ Année-mois-jour

ARC et Revenu Québec ont-ils été informés ? ☐ Oui ☐ Non

État civil : ☐ Marié(e) ☐ Conjoint de fait ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e) ☐ Célibataire

***Considéré comme conjoint de fait lorsque la personne vit avec vous dans une relation conjugale au moins 12 mois sans interruption.**

Changement état civil au cours de l'année ? ☐ Oui ☐ Non

Date : _____ Année-mois-jour

ARC et Revenu Québec ont-ils été informés ? ☐ Oui ☐ Non

Nom, Prénom du conjoint : _____

Date de naissance : _____

NAS : _____

Est-ce que nous préparons les impôts de votre conjoint ? ☐ Oui ☐ Non

Sinon veuillez fournir

Provincial ligne 275 : _____

Fédéral ligne 23600 : _____

Enfant à charge (nom et date de naissance) : ☐ Oui ☐ Non

Nouvel enfant cette année ? ☐ Oui ☐ Non

* Réclamez-vous le crédit pour une personne vivant seule ? ☐ Oui ☐ Non

(Aussi considéré(e) seul(e), si monoparental(e) avec enfant(s) de moins de 18 ans ou étudiant postsecondaire à temps plein).

Pendant toute l'année, avez-vous vécu seul(e) dans une habitation ? ☐ Oui ☐ Non

☐ Locataire ☐ Colocataire ☐ Propriétaire

Relevé 31 ? ☐ Oui ☐ Non

Déménagement pour le travail ? ☐ Oui ☐ Non

Régime d'accès à la propriété (RAP) ? ☐ Oui ☐ Non

Étiez-vous aux études à temps plein ? ☐ Oui ☐ Non Nombre de mois :

Intérêts prêt étudiant ? (Fournir le relevé de votre institution bancaire.) ☐ Oui ☐ Non

Nouveau diplômé ? (Crédit disponible si votre revenu est imposable.) ☐ Oui ☐ Non

Si vous travaillez dans votre domaine d'études, vous devez fournir :

- Certificat ou diplôme de votre institution d'enseignement
- Lettre de votre employeur confirmant que vous travaillez dans votre domaine d'étude Date d'embauche :

Assurance médicaments Privée (SSQ, Croix bleue, etc.) ☐ Oui ☐ Non Familiale ? ☐ Oui ☐ Non

Étiez-vous couvert par votre conjoint(e) ? ☐ Oui ☐ Non

Date effective si nouvelle assurance :

Si vous avez fait des réclamations à votre assureur, veuillez joindre le relevé annuel (ex. : SSQ) des factures réclamées. Transmettre aussi les factures de soins non assurés, ex. : Dentiste, lunettes, spécialiste de la santé.

Régime public d'assurance médicaments (RAMQ) ☐ Oui ☐ Non

Joindre le relevé de votre pharmacie au 31 décembre + factures de soins non assurés, ex. : Dentiste, lunettes, spécialiste de la santé.

SI VOUS AVEZ PLUS DE 70 ANS, des crédits d'impôt peuvent être demandés selon votre situation et certaines conditions, ex. : Aidant naturel, frais médicaux, préparation de repas, entretien (déneigement), rénovation pour améliorer l'accessibilité et l'autonomie, etc.

Est-ce votre cas ? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous inscrit au dépôt direct ? ☐ Oui ☐ Non

Si vous n'êtes pas inscrit au dépôt direct, veuillez fournir un spécimen de chèque.

Signature : _____

Date : _____



Exemples de frais médicaux admissibles

Acupuncteur	Orthophoniste	Prothèse vocale-auditive
Audiologiste	Ostéopathe	Analyses de laboratoire
Audioprothésiste	Pharmacien	Examens radiologiques
Chiropraticien	Physiothérapeute	Optométriste
Chirurgien	Psychoéducateur	Sage-femme
Conseiller d'orientation	Psychologue	Béquilles
Dentiste	Podiatre	Opticien
Denturologiste	Sexologue	Naturopathe
Diététiste	Thérapeute conjugal	Chaussures orthopédiques
Ergothérapeute	Travailleur social	Psychanalyste
Hygiéniste dentaire	Chambre d'hôpital	Primes versées à un régime d'assurance-maladie
Infirmier	Ambulance	Frais de déplacement (soins médicaux éloignés)
Inhalothérapeute	Lunettes	Véhicule adapté (transport en fauteuil roulant)
Médecin	Fauteuil roulant	Chien dressé pour les personnes handicapées



ENFANTS À CHARGES

Nom de l'enfant :	
Date de naissance :	NAS :
Déficiences grave ou prolongée : ☐ Oui ☐ Non	Payez-vous une pension alimentaire ? ☐ Oui ☐ Non
Garde partagé : ☐ Oui ☐ Non	Garderie : ☐ Oui ☐ Non
Étudiant : ☐ Cégep ☐ Université	Transfert des frais de scolarité à un parent ? Si oui, à quel parent ?
Montant du crédit d'impôt pour solidarité reçu par l'enfant pour 2024 (si majeur et aux études) :	

Nom de l'enfant :	
Date de naissance :	NAS :
Déficiences grave ou prolongée : ☐ Oui ☐ Non	Payez-vous une pension alimentaire ? ☐ Oui ☐ Non
Garde partagé : ☐ Oui ☐ Non	Garderie : ☐ Oui ☐ Non
Étudiant : ☐ Cégep ☐ Université	Transfert des frais de scolarité à un parent ? Si oui, à quel parent ?
Montant du crédit d'impôt pour solidarité reçu par l'enfant pour 2024 (si majeur et aux études) :	

Nom de l'enfant :	
Date de naissance :	NAS :
Déficiences grave ou prolongée : ☐ Oui ☐ Non	Payez-vous une pension alimentaire ? ☐ Oui ☐ Non
Garde partagé : ☐ Oui ☐ Non	Garderie : ☐ Oui ☐ Non
Étudiant : ☐ Cégep ☐ Université	Transfert des frais de scolarité à un parent ? Si oui, à quel parent ?
Montant du crédit d'impôt pour solidarité reçu par l'enfant pour 2024 (si majeur et aux études) :	

Nom de l'enfant :	
Date de naissance :	NAS :
Déficiences grave ou prolongée : ☐ Oui ☐ Non	Payez-vous une pension alimentaire ? ☐ Oui ☐ Non
Garde partagé : ☐ Oui ☐ Non	Garderie : ☐ Oui ☐ Non
Étudiant : ☐ Cégep ☐ Université	Transfert des frais de scolarité à un parent ? Si oui, à quel parent ?
Montant du crédit d'impôt pour solidarité reçu par l'enfant pour 2024 (si majeur et aux études) :	

Nom de l'enfant :	
Date de naissance :	NAS :
Déficiences grave ou prolongée : ☐ Oui ☐ Non	Payez-vous une pension alimentaire ? ☐ Oui ☐ Non
Garde partagé : ☐ Oui ☐ Non	Garderie : ☐ Oui ☐ Non
Étudiant : ☐ Cégep ☐ Université	Transfert des frais de scolarité à un parent ? Si oui, à quel parent ?
Montant du crédit d'impôt pour solidarité reçu par l'enfant pour 2024 (si majeur et aux études) :	



RMC comptabilité

9, Saint-Léon
Sainte-Clotilde-de-Horton(Québec)
J0A 1H0

Objet : Lettre de mission

Nous apprécions l'opportunité qui nous est donnée de travailler avec vous afin de vous conseiller en matière de fiscalité.

RMC comptabilité vous offre encore cette année le service de production de vos rapports d'impôt 2024, en partenariat avec d'autres entreprises comptables. Notre équipe de professionnels qualifiés assure le suivi de votre dossier afin de vous garantir la qualité, la rapidité et la réponse à toutes vos questions concernant votre déclaration 2024.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) impose des pénalités aux contribuables, ainsi qu'aux préparateurs de déclarations de revenus, qui ne font pas preuve de prudence et de diligence lors de la préparation des déclarations de revenus. Afin de nous assurer que nous comprenons bien nos responsabilités mutuelles, nous demandons à tous nos clients, pour lesquels nous préparons des déclarations de revenus, de bien vouloir confirmer les arrangements suivants.

Nous préparerons votre déclaration de revenus pour 2024 en fonction des informations que vous nous fournirez.

Nous ne contrôlerons ni ne vérifierons les données que vous nous soumettrez ; toutefois, nous pourrions avoir besoin de clarifications sur certaines des informations fournies. Notre responsabilité consiste à préparer votre déclaration de revenus correctement en conformité avec la Loi et les informations que vous nous avez fournies.

Vous avez la responsabilité de nous fournir toutes les informations requises afin que nous puissions préparer votre déclaration de revenus de façon complète et exacte.

Vous devriez conserver tous les documents, les chèques payés ainsi que toutes les autres données qui forment la base de votre revenu et de vos déductions. Ces documents peuvent être nécessaires pour prouver à

l'ARC que la déclaration de revenus est complète et exacte. C'est à vous que revient la responsabilité finale de la déclaration de revenus ; aussi, nous vous recommandons de la réviser soigneusement avant de la signer.

En signant cette lettre, vous convenez que vous nous fournirez les renseignements complets et exacts requis pour préparer votre déclaration de revenus. Vous devez notamment nous informer de tous les intérêts que vous détenez dans des biens étrangers dont la valeur totale dépasse 100 000 \$ à un moment de l'année, ainsi que tous les revenus tirés de biens étrangers sans égard à leur valeur totale et tout revenu et toute transaction se rapportant à des fiducies non-résidentes. La Loi impose diverses pénalités aux contribuables qui réduisent leur assujettissement à l'impôt. Si vous désirez plus de précisions sur le montant ou les circonstances de ces pénalités, veuillez nous contacter.

Notre entreprise respecte la confidentialité des renseignements personnels, c'est-à-dire, les renseignements qui vous identifient en tant que personne ou qui sont reliés à votre identification.

En vous adjoignant nos services, vous convenez de fournir les renseignements personnels nécessaires afin que nous puissions répondre à vos demandes de services. Avant de nous fournir tout renseignement personnel au nom d'autres personnes, vous convenez que vous avez déjà obtenu leur consentement pour recueillir, utiliser et divulguer ces renseignements, conformément aux lois relatives à la protection des renseignements personnels.

Nous désirons que vous sachiez que nous ne vendrons, ne louerons et ne mettrons autrement vos renseignements personnels, y compris vos coordonnées, à la disposition de tierces parties sans votre autorisation. Nous utilisons vos renseignements pour répondre à vos demandes de services, pour vous

informer des changements dans notre entreprise ou dans les services que nous offrons et pour maintenir notre correspondance d'affaires avec vous.

Nous obéissons à des politiques et à des pratiques rigoureuses en matière de protection de la confidentialité qui régissent l'utilisation et le traitement des renseignements que vous nous fournissez. Nous vous invitons à communiquer avec notre bureau si vous désirez obtenir plus de précisions à ce sujet. Pour modifier vos coordonnées, ou encore, pour nous informer que vous ne souhaitez pas recevoir certains types de correspondance de notre bureau, veuillez communiquer avec nous. L'ARC peut sélectionner votre déclaration de revenus aux fins de révision. Souvent, ils vous demanderont de leur soumettre des copies de vos reçus ; il arrive parfois également qu'ils procèdent à une vérification complète. Tous les ajustements proposés par l'ARC sont sujets à certains droits d'appel. Dans de telles circonstances, nous serons disponibles sur demande pour vous représenter. Nos frais de service sont basés sur notre tableau de frais plus les frais remboursables. Toutes les factures sont dues et payables sur présentation.

Si cette lettre reflète fidèlement votre compréhension de notre entente, veuillez le confirmer en la signant et en nous retournant la copie ci-jointe. Pour toute demande ou question, n'hésitez pas à nous appeler au (819) 818-2821. Nous vous remercions de votre confiance.

Cordialement,

RMC comptabilité

Accepté par : _____

Date : _____



AIDE-MÉMOIRE FEUILLETS À REMETTRE

Particulier et/ou travailleur autonome

- ☐ Revenu d'emploi (T4 et relevé 1).
- ☐ Revenu d'entreprise (ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES)
- ☐ Relevé 31 (Si vous êtes locataire, ce document vous sera remis par votre propriétaire) ou votre relevé de compte de taxes municipales. (Si votre revenu familial est inférieur à 65 000 \$).
- ☐ Avis de cotisation (Fédéral et provincial de l'année qui précède)
- ☐ Rap
- ☐ Relevé 19
- ☐ Revenu de placement (T5 & T3).
- ☐ Retraits de REER ou FEER (T4RSP ou T4RIF).
- ☐ Tout autre feuillet justifiant un revenu.
- ☐ Gain ou perte en capital.
- ☐ Revenu de location.
- ☐ Pension alimentaire reçue / payée.
- ☐ Reçus de frais de garde (Relevé 19, Relevé 24).
- ☐ Contribution à votre REER.
- ☐ Reçus de dons de charité.
- ☐ Frais médicaux (qui sont non admissibles/non remboursés par vos assurances).
- ☐ Copie des acomptes provisionnels (Fédéral et Provincial) payés durant l'année.
- ☐ Le résumé de vos revenus & dépenses (Pour travailleur autonome).
- ☐ Frais de scolarité (Relevé T2202 + relevé 8).
- ☐ Montant des suppléments pour personnes à besoins particuliers.
- ☐ Intérêts payés sur un prêt étudiant + frais de scolarité reporté.
- ☐ Contributions politiques (Parti Fédéral ou Municipal ; non- admissible pour parti politique provincial)
- ☐ Intérêts & frais financiers payés dans le but de générer un revenu (Ex : prêt financier).
- ☐ Programme d'activités physiques des enfants de moins de 16 ans (montant maximum 500\$).

- ☐ Activités artistiques pour enfants de moins de 16 ans.
- ☐ Cotisations syndicales & professionnelles.
- ☐ Remboursement à votre RAP (Régime Accès à la Propriété).
- ☐ Un spécimen chèque (Nouveau client ou nouveau compte Bancaire).
- ☐ Biens étrangers de plus de 100 000 \$, remplir le formulaire T1135

Veillez nous mentionner si :

- ☐ Vous êtes pompiers volontaires.
- ☐ Non-résidents canadiens
- ☐ Vous payez une pension alimentaire pour votre/vos enfant(s) ou pour un(e) ex-conjoint(e)
- ☐ Vous avez vendu votre demeure cette année
- ☐ Vous avez acheté votre première maison